

## Conseil d'école – juin 2022

Le 21 juin, de 16h00 à 18h00

Salle de réunion

### **- Point inscriptions et réinscriptions**

\* Explication EDUKA : le directeur explique que les inscriptions et réinscriptions se font désormais avec la plateforme EDUKA, commune à tous les établissements MLF.

La mise en route de cette plateforme conduit à quelques retards dans les procédures de réinscriptions. Soit parce que le transfert en cours d'année de la base de données de l'ancien logiciel a causé quelques problèmes pour certains dossiers, soit parce que les parents découvrent cette nouvelle procédure informatique, et ont besoin d'un accompagnement.

A ce jour, les réinscriptions ne sont pas terminées, ce qui amène un retard dans l'admission des nouveaux élèves. La direction communiquera de manière plus globale avec les parents qui sollicitent une première inscription dans les niveaux de MS à CM2 à partir de la semaine du 27 juin.

### **Point 1<sup>ère</sup> inscriptions :**

\* 69 dossiers validés en attente pour une entrée en PS, dont 16 fratries

\* 96 dossiers validés en attente pour des entrées de MS à CM2, 19 départs à ce jour

→ 165 dossiers validés en attente

\* 100 dossiers initialisés, pas encore finalisés

### **Point réinscriptions :**

\* Plus de 50 familles ( en dehors des 19 départs annoncés ) ne se sont pas manifestées

→ Cela explique pourquoi les demandes d'admission de MS à CM2 n'ont pas encore de réponse

### **- Organigramme de l'école primaire à la rentrée**

\* Fermeture d'une classe de PS, puis calibrage à 4 classes / niveaux dans les 2 années à venir

\* Fermeture en janvier d'une classe de CP et de CE1

\* Fermeture d'une classe de CE2 à la rentrée → calibrage à 5 classes par niveaux en élémentaire

→ La structure primaire passe de 43 classes en septembre 2021 à 39 classes en septembre 2022. Cela est dû à la nécessité de contrôler les effectifs en primaire, afin de ne pas saturer la capacité d'accueil au 2d degré et à des difficultés de recrutement, liées au manque d'attractivité du pays, de l'établissement et à des salaires qui ne permettent pas de recruter des enseignants de France, à recruter qualitativement localement ou à fidéliser les enseignants recrutés localement.

### **- Organisation de la rentrée**

#### **\* Maternelle :**

→ PS : accueil échelonné le premier jour, et progressif la première semaine.

- Accueil échelonné le 1<sup>er</sup> jour, avec 3 groupes.

\* Groupe 1 : de 8h00 à 9h00

\* Groupe 2 : de 9h30 à 10h30

\* Groupe 3 : de 11h00 à 12h00

Les parents sont invités à rester dans la classe avec les enfants.

- Pour le reste de la semaine : 2 groupes, accueillis de 7h40 à 9h40, ou de 10h00 à 12h00  
Pour les enfants les plus à l'aise, il pourra être proposé aux parents de les laisser les matinées entières le jeudi et le vendredi

→ L'inscription dans les groupes se fera sur Doodle.

Remarque : pour les nouveaux élèves de MS, ou les plus « fragiles », il sera également proposé aux parents de rester dans la classe le jour de la rentrée, au moment de l'accueil.

Après discussion, le conseil valide l'organisation suivante pour l'élémentaire :

\* Cycle 2 : le vendredi 2 septembre, avec présence des parents pour les CP et les nouveaux élèves des CE1 et CE2 jusqu'à la rentrée dans les classes

\* Cycle 3 : le lundi 5 septembre, avec présence des parents pour les nouveaux élèves, jusqu'à la montée dans les classes

→ Les listes de classes seront communiquées aux parents avant la rentrée.

### **- Bilan des conseils de délégués des élèves – Point vie scolaire**

→ Concernant les élections de délégués, → Les parents souhaitent une uniformisation des procédures de vote, et un rappel aux règles, afin d'éviter des situations où des élèves candidats ne tentent « d'acheter » les votes en distribuant des bonbons à la récréation, par exemple.

Fonctionnement des conseils :

\* Il y a 3 conseils de délégués / an. Ces conseils sont structurés en 3 temps : les critiques ( ce qui ne va pas dans l'école ), les félicitations ( ce qui va bien, ou qui a été amélioré ), les propositions ( ce qui peut contribuer à améliorer la vie dans l'école ).

\* Quelques éléments, parmi d'autres, mis en place à la suite des conseils des délégués : coin calme, espaces réservés aux cordes à sauter, aux billes, foot à 13h00, concours d'écriture d'histoires au cycle 3, proposition de travaux ( grillage pour le foot, fermer l'accès infirmerie, ... )

\* Point AES : 7 activités pour 139 inscrits

\* AS : badminton et fresbee / 30 inscrits

\* Club Kung Fu : 50 inscrits

L'école a volontairement réduit le nombre d'AES, en fonction des projets éducatifs, et en fonction des espaces disponibles. Le directeur précise également que l'école n'a pas vocation à devenir un centre de loisirs, et que la préoccupation première est l'enseignement. Certains parents, il y a 2 ans, avant la suspension des AES, étaient plus préoccupés par les inscriptions aux AES que par le suivi scolaire de leurs enfants, et avaient une attente très forte en terme de garderie sur les temps hors scolaire, alors même que l'établissement n'a ni les moyens d'organiser un dispositif d'AES d'envergure, ni la vocation à développer une offre d'activités complémentaire qui entrerait en concurrence avec les centres de loisirs de la ville.

Les AES ont lieu essentiellement sur le temps du midi, lorsque les enfants ont cours l'après-midi, afin de réduire le nombre d'élèves présents pendant ce temps en récréation, et pour rester dans cette logique d'AES sur le temps de présence de l'enfant à l'école.

#### **- Evaluations de milieu d'année en CP**

Français → 78 % ( 70,2 % )

Ecrire des syllabes dictées	Ecrire des mots dictés	Connaître le nom des lettres	Manipuler les phonèmes	Comprendre des phrases lues par l'adulte	Lire à voix haute des mots *	Lire à voix haute un texte *	Lire des phrases seul(e)
88,8 %	84,4 %	96 %	80,4 %	81,8 %	64,4 %	57 %	70,6 %

→ Commentaires : La progression est satisfaisante dans la plupart des compétences évaluées. Les items évalués en fluence (\*) ont posé des difficultés aux élèves de par la nature des textes choisis, peu adaptés à des élèves non francophones.

Mathématiques → 82,8 % ( 70,6 % )

Écrire des nombres sous la dictée	Résoudre des problèmes	Calculer en ligne : additionner	Calculer en ligne : soustraire	Comparer des nombres	Placer un nombre sur une ligne numérique
95 %	79 %	88,6 %	84,4 %	91,2 %	58,6 %

Le taux de progression dans les domaines mathématiques et de la langue française est très satisfaisant. Si les bases sont satisfaisantes, le directeur rappelle néanmoins qu'il y a une problématique d'entrée dans l'écrit, à partir du cycle 2, qui s'accroît au cycle 3. Cette problématique nous interroge. Il est certain que des parents non francophones ne peuvent pas contribuer à aider un enfant qui a des difficultés dans ce domaine. Or, contrairement aux années précédentes, l'école accueille de plus en plus d'élèves issus de familles non francophones.

Au vu du nombre de demandes d'admission en élémentaire, notamment en maternelle, une réflexion mériterait d'être engagée sur les critères à retenir pour la validation des demandes d'admission. Cette réflexion doit s'accompagner d'une réflexion sur une évolution, ou une adaptation, des pratiques pédagogiques, dans ce contexte.

- **Delf prim 2022** – dispositif de renforcement de maîtrise de la langue française en partenariat avec l'alliance

\* Des ateliers de renforcement de la maîtrise de la langue, en partenariat avec l'Alliance française, ont été proposés aux élèves en situation de fragilité, pendant plusieurs semaines. Ces ateliers ont probablement permis de contribuer au très bon taux de réussite à cet examen.

\* 94 candidats : 92 reçus ( 97,8 % )

- **Rappel assiduité des élèves** - engagement des parents dans l'accompagnement des élèves – respect des procédures

\* Le directeur pointe le très grand nombre d'absences injustifiées : 6700 absences non justifiées depuis le début de l'année, sur un total de 8980 absences. Ce taux très élevé ( 75 % ) n'est pas acceptable, et révèle d'un « délitement » de l'implication des parents, d'un manque de considération et d'un abandon du respect des règles.

A ce très grand nombre d'absences, pour la plupart non justifiées, s'ajoute le problème des retards. 1081 retards ont été notifiés depuis la rentrée de septembre. Le problème de la reprise en retard après les cours est également soulevé. De plus en plus d'élèves sont récupérés avec beaucoup de retard, parfois 45 mn, cela aboutit à ce que trop d'élèves stationnent dans le sas de sortie, qui n'est pas une cour de récréation. IL est trop petit, et représente un danger si trop d'enfants y stationnent.

Le directeur précise qu'à ces absences et des retards s'en ajoutent d'autres, mais non enregistrés dans le système, soit pour des raisons de panne d'internet, soit pour des raisons pratiques. Ces chiffres sont donc en réalité plus importants.

Un autre point soulevé par le directeur : au moment du rappel aux parents début juin, moins de 50% des livrets N°1 et N° 2 avaient été signés. Des enseignants remontent des parents absents, qui ne signent pas les cahiers, ne signent pas les évaluations, ne se présentent aux convocations des enseignants, ...

Les parents élus demandent un durcissement des sanctions envers ces parents, et l'application plus affirmée du contrat éducatif signé lors de l'admission de l'élève, qui stipule les devoirs des parents.

Les décisions suivantes sont votées :

- Cas des retards du matin : à partir de 3 retards, un courrier est envoyé aux familles pour les informer que les prochains retards donneront lieu à une amende de 500 Etb par retard. A partir du 10<sup>ème</sup> retard, le directeur convoque les parents, et les informe que l'enfant ne sera plus accepté en classe, le jour du retard, en cas de nouveau retard.

- Cas des parents en retard à la fin des cours : à partir de 3 retards, un courrier est envoyé aux familles pour les informer que les prochains retards donneront lieu à une amende de 500 Etb par retard.

- Cas des absences : lorsque les absences injustifiées sont trop nombreuses, les familles sont convoquées pour un rappel au respect du règlement intérieur. Si les absences persistent, la non-réinscription à la rentrée suivante pourra donc être prononcée, conformément au contrat éducatif.

→ Ces 2 dispositions sont adoptées avec 11 voix pour / 3 abstentions / 0 contre

Le règlement intérieur de l'école sera donc amendé en ce sens, et communiqué à la rentrée à tous les parents de l'école primaire

#### **- Point pôle EBEP**

\*Une personne référente est chargée de l'accompagnement des enseignants, des parents et du montage des dispositifs d'aide.

→ 17 Projets Personnalisés de Scolarisation ont été mis en place, dont 9 nécessitent un accompagnement avec AESH.

Mme Sophie Ozenne quitte ses fonctions en cette fin d'année scolaire. Nous avons une candidate qui présente toutes les qualifications requises.

## - Questions diverses

\* Est-il envisageable de recruter un-e orthophoniste dans l'école ?

Une création de poste fait toujours l'objet d'un accord avec le siège de la MLF. Cette création éventuelle d'un poste budgétaire d'un poste requiert donc une augmentation de la masse salariale, et donc des frais de scolarité. Cette question des frais de scolarité est aujourd'hui l'objet de nombreux débats.

\* Pourquoi accepte-t-on des élèves qui ne sont pas en règle avec la caisse ?

Quand la moitié des familles refusent de payer, il est impossible de bloquer 800 élèves aux entrées de l'établissement. Il s'agissait d'une véritable grève des paiements. Comme toute grève, les mesures autoritaires sont inefficaces ;

- quand l'APE obtient du ministère éthiopien de l'Éducation une lettre qui interdit au LGM d'appliquer les augmentations, c'est encore plus difficile.

Finalement, c'est parce qu'il n'y a pas eu assez de places en Petite section que les familles concernées se sont résolues à payer car les demandes déposées par les familles qui n'étaient pas en règle étaient refusées.

Ensuite, les réinscriptions ont entraîné le paiement de nombreux autres parents qui ont craint de perdre la place de leurs enfants.

L'information selon laquelle huit classes ont été supprimées pour l'année scolaire prochaine a poussé des parents à réinscrire leurs enfants.

Il y a aussi tout un mouvement de parents responsables et raisonnables qui se sont manifestés contre l'APE pour faire cesser le blocage.